

**ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-32-1**

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

**La Présidente de l'université Paris 8,**

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu la proposition de l'Institut d'études européennes du 28 juin 2021 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'Institut d'études européennes pour l'année universitaire 2021-2022 :

Master mention Etudes européennes et internationales	<b>Emmanuelle LALLEMENT</b>
parc. Commerce international et marketing export	<b>Malgorzata OGONOWSKA/ Sylvie ROUXEL(M1 et M2)</b>
parc. Politiques et gestion de la culture en Europe	<b>Pauline GALLINARI/ Elodie BORDAT-CHAUVIN(M1)/ Fanny BOUQUEREL(M2)</b>
parc. Union européenne et mondialisation	<b>Auriane GUILBAUD Mathilde LELOUP (M1) Arnaud MAGNIER (M2)</b>
parc. Villes européennes : urbanisme, aménagement et dynamiques sociales	<b>Emmanuelle LALLEMENT (M1)/ Gaël CURET (M2)</b>

**ARTICLE 2 –**

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

